



Toute l'info sur
www.securite-civile.nc

Numéros d'urgence

SAPEURS-POMPIERS **18**

SAMU **15**

GENDARMERIE / POLICE **17**

SECOURS EN MER **16**



Credits photos © Martial Dosjane





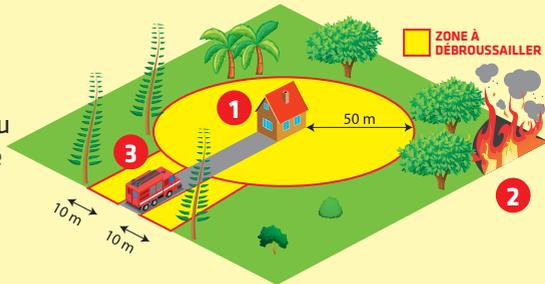
COMMENT LUTTER

CONTRE LE RISQUE DE FEU DE FÔRET ?

EN PROTÉGEANT PRÉVENTIVEMENT LES HABITATIONS

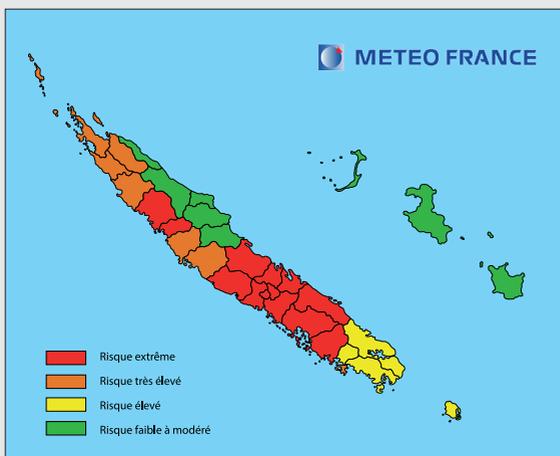
DÉBROUSSAILLER, C'EST UNE OBLIGATION !

- 1 Pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens
- 2 Pour limiter la propagation du feu et diminuer son intensité
- 3 Pour protéger la forêt et faciliter le travail et l'accès des pompiers



EN S'INFORMANT SUR LE NIVEAU DE RISQUE JOURNALIER

CONSULTEZ LA CARTE DE RISQUE JOURNALIER DE METEO.NC :



- ▲ Ne pas utiliser le feu à des fins non domestiques
- ▲ Accès aux massifs forestiers sensibles interdit

- ▲ Ne pas utiliser le feu à des fins non domestiques, sauf dérogation à titre exceptionnel
- ▲ Accès motorisé aux massifs forestiers sensibles interdit

- ▲ Éviter tout usage du feu à des fins non domestiques

- ▲ Suivre les recommandations d'usage et de bon sens

! Si vous avez besoin d'utiliser le feu sur votre propriété, renseignez-vous d'abord auprès de votre commune.

La carte de prévision des risques de feu de forêt (Préifévu) a été élaborée en collaboration avec la Sécurité civile.



EN ADOPTANT LES BONS GESTES



SUR LA ROUTE

Interdiction de jeter son mégot de cigarette par la fenêtre

QUAND UNE COMMUNE EST PLACÉE EN RISQUE EXTRÊME



DANS LE JARDIN OU LE CHAMP

Écobaillage et barbecue interdits



EN FORÊT

Feu de camp interdit et interdiction de fumer

EN ALERTANT LES POMPIERS

OÙ ?

Lieu exact du sinistre



QUI ?

Nom et numéro de téléphone

COMMENT ?

Importance du sinistre

Indiquer éventuellement un point de rendez-vous pour guider les secours

QUOI ?

Personnes menacées ?
Habitations menacées ?
Type de végétation ?

TOUS RESPONSABLES !